Image not found or type unknown

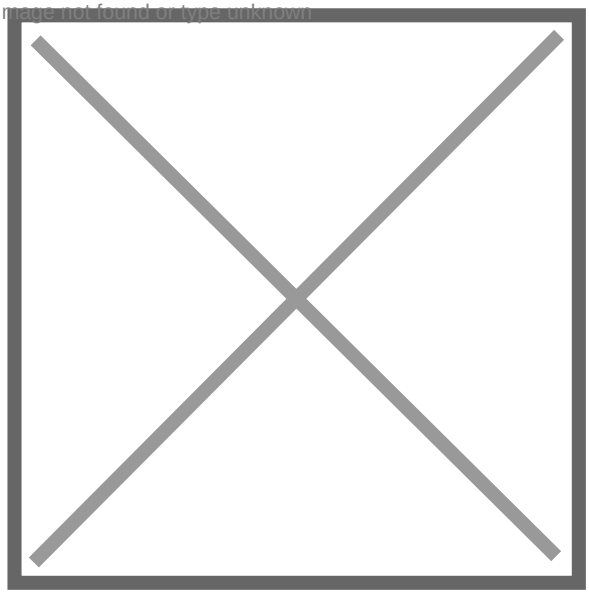

La séparation de biens me concerne t'elle?

Par **nathy73**, le **23/04/2008** à **19:13**

Je suis en plein doute au sujet de mon couple. Je pensais entamer une procédure de séparation de corps et de biens mais un conseiller juridique vient de m'annoncer qu'il serait peut-être mieux, dans un premier temps de changer notre régime matrimonial et de voir un conseiiler conjugal.
En effet, je suis obligée de tout gérer dans notre vie; de la liste des courses à nos comptes en banque. mais mon époux est un panier perçé et c'est la principale cause de nos incessantes disputes. Il veut que je gère les comptes mais ne prends pas mes remarques en considération. Donc, je dois jongler avec ce qu'il daigne laisser à disposition pour les factures, le loyer et le reste. j'en ai vraiment assez. je voudrais donc savoir si un changement de régime matrimonial est vraiment susceptible d'arranger notre situation. Comment cela se passe avec les dépenses de la vie de tous les jours (crédit auto, loyer, diverses factures EDF-GDF-Téléphone-Assurances...). Par exemple, si mon mari ne paie pas le loyer, je risque tout de même d'être mise à la porte si je ne règle pas à sa place. je ne sais plus quoi faire. De plus, nos revenus ne sont pas énormes et nous n'avons pas d'argent de côté alors je voudrais connaître la fourchette d'honoraires pour un tel acte devant notaire. Je souhaiterai aussi connaître les tarifs pratiqués par un conseiller conjugual.
J'espère avoir été claire. J'attends vos conseils avec impatience. Merci par avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés